



Pb sur les parties communes

Par **Ann doe**, le **30/03/2018** à **17:06**

Bonjour,

La clôture de la résidence a été votée l'année dernière. Il y a des parkings dans la résidence et 3 à l'extérieur. Selon les plans (je fais partie des 3), mon parking ne sera pas sécurisé. Les autres auront un badge magnétique quand moi, je devrais avoir une clé....

Equité, solidarité dans les parties communes ? comment faire entendre ma voix ?

Merci de vos conseils

Réponse de Morobar à votre question identique du 29 mars

Bonjour,

EN contestant la résolution votée en AG.

Maintenant c'est bien trop tard, vous aviez 2 mois après publication du PV de l'AG, en supposant que vous avez voté contre, ou votre absence à cette AG de l'année dernière.

A quoi va donc servir votre clef ?

Quelque soit l'action que vous envisagez, cela concerne le TGI avec assistance obligatoire d'un conseil (avocat).

Par **Ann doe**, le **30/03/2018** à **17:23**

C'est le principe de clôture de la résidence qui a été votée l'année dernière. Ce qui doit être voté ici, c'est le choix de l'entreprise et le plan. IL y a plusieurs portes, qui pourront être ouvertes avec un badge. Mais celle qui va mener à ma voiture sera ouverte par une clé car cela demande d'amener l'électricité. c'est ce que je sais du pdt du syndic, ce n'est pas encore

passé en AG.
Merci de vos conseils.